



## SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE TOUQUIN

12, rue du Commerce, Place de la Mairie, 77131 TOUQUIN

Association n° W773000189 créée en 1998, id. SIREN : 513 990 358, id. SIRET : 513 990 358 00022  
Régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association et reconnue association d'intérêt général.

[sat.archeologie@gmail.com](mailto:sat.archeologie@gmail.com)

[www.sat77-archeologie.fr](http://www.sat77-archeologie.fr)

### BULLETIN D'ADHÉSION pour l'année 20....

Nom : ..... Prénom : .....

Conjoint (si adhésion formule couple) :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Commune : ..... Code postal : .....

E-mail : .....

Téléphone : ..... // .....

#### **Choisissez la formule d'adhésion et le mode de règlement qui vous conviennent :**

- Membre actif : je m'implique régulièrement dans les activités de l'association..... 20 €
- Couple et association : nous nous impliquons régulièrement dans les activités de l'association..... 25 €
- Membre actif de moins de 25 ans, sans emploi..... 12 €
- Membre bienfaiteur ..... à partir de 30 €
- Inscription à la bibliothèque seule..... 12 €
  
- Règlement par chèque à l'ordre de la S.A.T.
- Règlement par virement effectué directement sur le compte Crédit Mutuel de la SAT :  
**IBAN : FR76 1027 8061 5600 0205 2700 101      BIC : CMCIFR2A**  
**Référence à indiquer : COTISATION SAT 2024**
- Règlement en espèces.

- ◆ L'adhérent reçoit un reçu de cotisation (papier ou mail) et reconnaît avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur sur le site internet de l'association (formule papier sur demande).
- ◆ L'adhésion permet de bénéficier de l'assurance de l'association à MAIF-Collectivités mais la souscription d'une assurance "responsabilité civile individuelle" reste nécessaire, à la charge de l'adhérent.
- ◆ La vaccination antitétanique est obligatoire lors des opérations archéologiques. En cas d'accident, il pourra être fait appel aux services d'urgence et l'adhérent accidenté pourra être conduit à l'hôpital.
- ◆ La cotisation ouvre au droit de vote à l'assemblée générale et autorise à candidater aux fonctions associatives.
- ◆ Concernant les données personnelles, le droit d'auteur et le respect du droit à l'image, l'association et chacun des adhérents s'engagent à respecter les dispositions légales. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la SAT ne collecte concernant ses adhérents que les informations indispensables à l'adhésion et au bon déroulement des activités. Tout adhérent qui souhaite des informations complémentaires sur ce sujet peut en faire la demande auprès du président de l'association.

Autorisation d'utilisation d'image : J'autorise l'utilisation des images me représentant dans le cadre des activités de l'association, ainsi que leur diffusion dans tous les documents de communication (site internet, page Facebook, presse associative et locale ...) et ce, bien entendu, sans que mon identité ne soit communiquée sauf autorisation expresse de ma part.

**OUI    NON**

Fait à ..... le .....

Signature

Vous pouvez renvoyer ce bulletin par mail à [sat.archeologie@gmail.com](mailto:sat.archeologie@gmail.com) et faire un virement pour la cotisation ou bien renvoyer le bulletin et le chèque par courrier.

Merci ☺ !